

Ecole primaire
10 rue des Dômes
63260 THURET

COMPTE-RENDU DU 1^{er} CONSEIL D'ECOLE

6 Novembre 2 014

Etaient présents :

M. Bouchet : représentant la mairie

Mme Jeannet : directrice de l'école

Mmes Bonhomme, Lorderon, Ranieri ; M. Amarger : enseignants

M. Brun : directeur de l'ASLH

Mmes Andrieux, Bouvard, Eugène, Corsi ; M. Santucci : parents d'élèves élus

Mme Pognat : DDEN

Etaient excusés :

M. Saqué : IEN

Mme Blond : enseignante

Mmes Flattier, Javerlhac, Seguin-Boudieu, Crozet, Gibert : parents d'élèves élus

1 – Bilan rentrée 2 014 :

a) Les effectifs à la rentrée :

PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
21	19	20	21	18	13	16	10

Effectif total : **139 élèves**

Depuis, il y a eu un départ (un CE1) pour déménagement de la famille, ce qui ramène l'effectif actuel à 138 élèves.

Les répartitions par classe sont les suivantes :

PS - MS	MS - GS	GS - CP	CP - CE1	CE2 - CM1	CM1 - CM2
21 PS + 5 MS = 26	14 MS + 11 GS = 25	9 GS + 15 CP = 24	6 CP + 17 CE1 = 23	13 CE2 + 7 CM1 = 20	9 CM1 + 10 CM2 = 19

b) Les échanges de service et décloisonnement :

- Echange de service anglais/ histoire : Les mardis, M. Amarger prend la classe CM1-CM2 en anglais pendant que Mme Jeannet fait histoire avec la classe CE2-CM1.

- Décloisonnement maternelle : En début d'après-midi, pendant le temps de repos des MS, qui sont réunis dans la classe de Mme Blond, tous les élèves de GS se retrouvent afin de travailler la phonologie avec Mme Bonhomme et le lexique avec M. Amarger.

Les lundis, en début d'après-midi, les CP de Mme Lorderon vont dans la classe de Mme Ernout pour travailler sur les domaines de l'espace et du temps.

Cette organisation permet de regrouper plusieurs fois par semaine une même classe d'âge.

c) Le pont de l'ascension :

L'Inspectrice d'Académie a finalement imposé à tous les établissements scolaires de faire le pont de l'ascension avec des dates de rattrapage imposées : les mercredi 12 Novembre et 29 Avril qui seront travaillés toute la journée.

Mercredi 12 Novembre : 8 h 30 – 11 h 30 et 13 h 30 – 16 h 30 (puis garderie ou transport scolaire à l'horaire habituel)

Mercredi 29 avril : 8 h 30 – 11 h 30 et 13 h 30 – 15 h 30 (puis TAP, garderie, transport scolaire aux horaires habituels)

d) Premier bilan des TAP

On observe une très forte participation des enfants, ce qui entraîne des groupes très importants.

Après une période d'adaptation, les enfants ont pris leurs repères, ils ont apprécié les activités proposées et ont pris du plaisir sur les ateliers auxquels ils ont participé.

On peut cependant déplorer le manque de récréation avant de commencer les activités. L'équipe d'animation mène une réflexion pour aménager une petite récréation d'une dizaine de minutes.

Pour la deuxième période, les activités ont été choisies en amont, en classe, par les enfants ; les parents ont simplement confirmé ou non leur participation.

2 – Présentation de l'avenant au projet d'école pour l'année 2014 – 2015 :

L'année 2014-2015 est la dernière année d'application du projet d'école en cours. Il s'articule autour de 4 grands axes :

- Améliorer les compétences des élèves
- Assurer la continuité des apprentissages
- Organiser des moments fédérateurs au sein de l'école
- Assurer l'équilibre des parcours scolaires

a) Améliorer les compétences des élèves :

Les 3 axes principaux ont été conservés : géométrie, orthographe et résolution de problèmes avec la reconduction des actions prévues.

- Orthographe : a été rajoutée l'élaboration d'un outil d'orthographe lexicale qui suivra l'enfant de la GS au CM2, et qui évoluera en fonction des mots appris.
- Résolution de problèmes : participation au rallye-maths pour les CM, reconduction du calendrier de l'avent énigmes mathématiques, mise en place d'ateliers jeux mathématiques pour la classe GS-CP, ainsi que dans le cadre des APC pour la classe CM

L'équipe a rajouté un 4^{ème} axe : **devenir élève**. Il a, en effet, été constaté que de plus en plus d'enfants ne se positionnent pas en tant qu'élèves, tant au niveau du comportement que de l'implication dans leurs apprentissages. Une réflexion sera menée au sein de l'équipe pour l'élaboration d'un outil de gestion du comportement pour les cycles 1 et 2, du type clés des réussites déjà mis en place au cycle 3.

b) Assurer la continuité des apprentissages :

- o mise en place d'un cahier des contes traditionnels pour le cycle 1 ;
- o les programmations en histoire, géographie, sciences ont été refaites pour le cycle 3 vu le changement de configuration des classes ;
- o regroupement des MS, GS, CP par niveaux, une à quatre fois par semaine, sur différents domaines (phonologie, langage, espace-temps, graphisme....) ;
- o mise en place d'une liaison GS/CP à travers la lecture d'albums par les CP pour les plus petits et le cahier d'écriture des GS qui sera également le premier cahier d'écriture du CP
- o liaison CM2/ 6^{ème}

c) Organisation de moments fédérateurs au sein de l'école :

- o Projet autour de l'environnement et du recyclage avec l'intervention du SBA, concernant toutes les classes de l'école
- o Participation au projet *Les enfants de la Terre* pour les enfants du cycle 3
- o Organisation d'une soirée jeux de société / jeux traditionnels, concernant tous les enfants de l'école, avec les familles. Ce moment se préparera en lien avec les TAP.

d) Equilibre des parcours scolaires :

Les projets mis en place sont organisés au sein de l'école afin que chaque enfant puisse dans sa scolarité participer à une rencontre sportive, aller au musée ou une exposition, rencontrer des artistes....

3 – Présentation du conseil école-collège :

Une nouvelle réforme modifie désormais les cycles de l'école : cycle 1(cycle des apprentissages premiers : PS, MS et GS), cycle 2 (cycle des apprentissages fondamentaux : CP, CE1 et CE2), cycle 3 (cycle de consolidation : CM1, CM2 et 6^{ème})

Cette nouvelle organisation des cycles impose une liaison très forte entre les écoles et les collèges : c'est l'objectif des conseils écoles – collèges. Son but est d'éviter la rupture entre le premier et le second degré, de remédier aux incohérences dans les apprentissages et d'harmoniser les pratiques.

Ce conseil a une mission essentiellement pédagogique : il doit mener des actions pédagogiques, à tous les niveaux, sur l'ensemble des cycles. Les projets élaborés concernent les enseignements, les enseignants et les élèves du premier et du second degré, c'est-à-dire les acteurs tout autant que les contenus du système éducatif.

Il ne se limite pas à assurer la liaison entre la classe de CM2 et celle de sixième, mais il a en charge tous les élèves de l'école et du collège.

La composition du Conseil Ecole Collège est équilibrée entre le premier et le second degré, elle respecte l'autonomie des écoles et des collèges.

L'organisation du Conseil Ecole Collège :

- Une présidence conjointe premier et second degré assurée par la principale du collège et l'IEN chargé de la circonscription ;
- Des rencontres régulières : il se réunit au moins deux fois par an
- Une organisation souple, notamment grâce à la création de commissions désignées par le Conseil Ecole Collège pour la mise en œuvre des projets prévus

La première réunion du CEC d'Aigueperse a eu lieu début octobre. Cette année, les actions ont été limitées aux élèves de CM2 et 6^{ème}, avec bien entendu les CM1 présents dans les classes concernées.

Sur notre secteur, quatre commissions ont été créées pour travailler sur les thèmes suivants :

- la méthodologie pour les élèves,
- l'adaptation pour les dys... (dyslexie, dysphasie, dyspraxie....),
- amener les élèves à la rédaction,
- la préparation de la journée d'accueil des CM2 qui aura pour thème cette année histoire / géographie (se repérer dans l'espace et dans le temps) et EPS (parcours d'orientation)

4 – Les projets :

- USEP : Les classes de CE2 et CM sont retenus pour deux rencontres départementales : athlétisme et handball.
En ce qui concerne les rencontres départementales, pour les CE rencontre découverte multisports à Crevant en mars, et rencontre badminton à Randan le 3 mars.
- Prix des incorruptibles : concerne la classe CM1-CM2. Il s'agit d'un prix national littéraire pour lequel les enfants doivent lire une sélection de 6 ouvrages (romans, albums et BD). Ils participent ensuite à l'élection nationale de leur livre préféré.
- Découverte du monde : projet de la classe GS-CP, à travers la lecture et l'écriture de différents types de textes

- La qualité de l'eau : classes GS-CP et CP-CE1. Ces deux classes ont fait une demande pour une animation à l'école des sciences sur ce thème. Elles sont en attente de réponse.
- Les habitats autour du monde : classes maternelle, avec une visite au musée des arts d'Afrique et d'Asie de Vichy.

5 – Les finances :

- Bilan fête de l'école :
Bénéfice : 3 500 €
- Bilan Tradamuse :
La recette apportée par la buvette organisée à l'issue du bal par les parents d'élèves a rapporté de quoi couvrir les frais de cette manifestation, soit environ 350 €.
- Les subventions municipales

La mairie finance l'achat des fournitures scolaires pour une somme de 23 € par enfant.

D'autre part, elle verse aux coopératives de classes, une subvention de 42 € par enfant.

Elle finance également la piscine (entrées, maîtres-nageurs et transport), ainsi que le contrat d'entretien et les toners de la photocopieuse.

A la rentrée, elle a acheté quelques tables et chaises, ainsi que des couvertures pour le dortoir des petits.

6 – Informations apportées par la mairie :

- Les recharges de papier essuie-mains ayant un coût très élevé (2 000 € par an), la mairie souhaite installer des torchons dans les classes, les toilettes et la cantine. Ces torchons seront changés et lavés aussi souvent que nécessaire. Pour l'entretien de ces torchons, elle investira dans un sèche-linge. La lessive et le séchage seront effectués par le personnel communal. En cas de grosse épidémie, un stock d'essuie-mains papier sera remis ponctuellement en circulation.
- La mairie attend la décision de l'équipe enseignante sur le choix du type d'ordinateur à acheter pour l'école.

- Le chauffage de toute l'école va être revu dans un souci de confort et d'économie.
- L'école sera baptisée l'année prochaine « école Marcel Balny » du nom du maire de Thuret qui a fait construire l'école actuelle.
- A partir du 1^{er} janvier, la communauté de communes prend la compétence extra-scolaire. Tous les enfants de la communauté de communes auront désormais accès à l'ensemble des Accueils de Loisirs. Un tarif unique sera appliqué par tous les centres. Une plaquette sera distribuée via l'école à toutes les familles. Une réunion publique d'information aura lieu lundi 1^{er} Décembre à la salle des fêtes.

7 – Divers :

- La demande de pose de rideaux pour la classe MS – GS a été renouvelée.
- Les parents d'élèves et les enseignants ont constaté que, d'une part certains parents font descendre leurs enfants de voiture au feu, et que d'autre part, de plus en plus d'enfants sont déposés dans la cour sans surveillance avant 8 h 20. La mairie pourrait faire passer un mot aux familles via les cahiers de liaison des enfants.

La directrice de l'école

ECOLE PRIMAIRE
10 RUE DES DÔMES
63260 THURET
04 73 97 96 16

La mairie

Pour le Maire
M. André Andrieux



Un représentant des
parents d'élèves

ANDRIEUX

Andrieux